

# Apple attaqué pour discrimination raciale...

Qu'un employé poursuive son entreprise pour avoir été, à son avis, injustement licencié, c'est un problème de droit du travail classique. Mais quand il s'agit d'Apple, accusé de discrimination raciale, le sujet prend une autre allure...

On ne saura pas, dans l'article de Wired.com, l'identité du plaignant. On sait qu'il est noir (Afro-américain, pour être politiquement correct) et qu'il a été licencié pour être venu sur le campus d'Apple avec un ami, qu'il souhaitait, dit-il, encourager à ne pas quitter l'école. Le règlement intérieur d'Apple interdirait de faire entrer des étrangers à l'entreprise sur le campus sans autorisation.

L'avocat de l'employé note cependant que beaucoup de collègues (blancs) de son client venaient accompagnés sur le campus. Sans avoir le moindre problème. Il soupçonne aussi la firme à la pomme d'avoir payé son client à un tarif inférieur à ses collègues, et de lui avoir régulièrement refusé des promotions ou des avantages auxquels il aurait normalement pu prétendre. Alors, pour faire bonne mesure, il demande... 40 millions de dollars, 260 millions de francs. Soit l'une des plus grosses sommes jamais demandées dans un procès en discrimination raciale.

Le record restant toujours 135 millions de dollars accordés, en août 2000, à 15 employés de la société Interstate Brands. Ce procès fait mauvais genre dans une société, Apple, connue pour son sens de l'innovation, et bénéficiant plutôt d'une bonne image de marque. La suite de l'histoire va nous permettre, qui sait ?, de mieux comprendre ce que la publicité de la marque voulait vraiment dire en affirmant : "Think different"...

Par Christophe Agnus :  
Transfert.net

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 10 novembre 2001**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/603-apple-attaque-pour-discrimination-raciale.html>